






# Charte d'engagement et d'utilisation du composteur individuel



**La loi biodéchet 2024 oblige le tri à la source des biodéchets (préparation de cuisine et restes de repas). Pour vous accompagner dans cette transition, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise propose des composteurs à tarif préférentiel aux habitants de son territoire.**

Ce geste éco-citoyen permettra de :

-  Réduire le volume des ordures ménagères car 30% de nos déchets peuvent être compostés (soit plus de 100 kg/an/hab) ;
-  Améliorer notre environnement : réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets, limiter la quantité de déchets humides incinérés, limiter l'utilisation d'engrais chimiques, créer des jardins biologiques, améliorer la qualité des sols ;
-  Faire des économies en diminuant les frais générés pour la collecte et le traitement des déchets.

**La présente charte a pour objectif de décrire les engagements du PLPD et de l'utilisateur.  
La réussite de l'opération tient au respect de ces engagements.**

## Pour obtenir votre composteur :

Rendez-vous sur place au SMICTOM les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 17h00

**Règlement en carte bancaire lors du retrait du composteur**

(possibilité de paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public)

Je désire un composteur à 35€ :  en bois  en plastique

Je désire un bioseau à 5€ :  bioseau

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal/Commune :

Téléphone :

Mail :

### Je m'engage à :

- Utiliser le composteur et le bio-seau pour les biodéchets produits sur mon lieu d'habitation
- Conserver le composteur en bon état et ne pas le céder à un tiers à titre onéreux ou gratuit
- Suivre les indications du guide pratique qui m'est remis
- Restituer le composteur ainsi que le bio-seau fournis en cas de non utilisation du matériel ;
- Promouvoir le compostage.

Le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise s'engage de son côté à :

- Me fournir un composteur individuel à tarif préférentiel de 35€
- Me fournir les consignes de montage du composteur lors de la distribution ;
- Me fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers du guide du compostage et sur son site internet.

**SMICTOM de la Plaine Dijonnaise**

3 impasse Arago - 21 110 GENLIS

Tél : 03 80 37 84 85 - Mail : [secretariat@smictom-plainedijonnaise.fr](mailto:secretariat@smictom-plainedijonnaise.fr)

